

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-21-0698 du 03/05/2021**

Délégation de signature du 3 mai 2021

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION DE CONTROLE FISCAL SUD-EST

**Direction de contrôle fiscal Sud-Est**

### **RÉSUMÉ**

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-21-0563 du 04/02/2021  
Délégation de signature BOFIP-RHO-21-0564 du 04/02/2021

L'administratrice générale des Finances publiques, chargée de la direction de contrôle fiscal Sud-Est ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Bernard BERTHIER, administrateur des Finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à M. David CHAZALON, administrateur des Finances publiques adjoint, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Article 3**

Délégation de signature est donnée à M. Lionel COLOMB, administrateur des Finances publiques adjoint, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 4**

Délégation de signature est donnée à M. Christian COTTET, administrateur des Finances publiques adjoint, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 5**

Délégation de signature est donnée à Mme Mélanie TALLIEU, administratrice des Finances publiques adjointe, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 6**

Délégation de signature est donnée à M. Thierry TOESCA, administrateur des Finances publiques adjoint, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 7**

Délégation de signature est donnée à Mme Sandrine AUREILLE, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 8**

Délégation de signature est donnée à Mme Aline CHARRIER, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 9**

Délégation de signature est donnée à Mme Régine HUGUES, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 10**

Délégation de signature est donnée à Mme Annie LLOBERES, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

#### **Article 11**

Délégation de signature est donnée à M. Richard PERRIN, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Article 12**

Délégation de signature est donnée à M. Christian GLORY, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Article 13**

Délégation de signature est donnée à M. Claude SCHABO, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Article 14**

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs principaux des Finances publiques et aux inspecteurs divisionnaires des Finances publiques exerçant leur fonction au sein d'une brigade de vérification dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des montants faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous.

<b>Montant limité par cote, exercice ou affaire (en euros)</b>			
<b>Noms</b>	<b>Grade</b>	<b>Contentieux</b>	<b>Gracieux</b>
M. Philippe BARBET	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Sandrine BARCELO	Inspectrice principale des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Florence BOCHNAKIAN	Inspectrice principale des Finances publiques	60 000	60 000
M. Bruno CAROTI	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Karine CHARRAT	Inspectrice principale des Finances publiques	60 000	60 000

M. Denis DABANIAN	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000
M. Nicolas DUBOEUF	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Elisabeth DURAND	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	60 000	60 000
M. Stéphane DURAND	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Claire ESCALLIER	Inspectrice principale des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Delphine GILLES	Inspectrice principale des Finances publiques	60 000	60 000
M. Jean-Charles GIOVANCARLI	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Séverine GUERIN	Inspectrice principale des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Anne JULLIEN	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	60 000	60 000
M. Christophe JUSSYK	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Anne-Flore LAVAIL	Inspectrice principale des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Hélène LAVALLOIR	Inspectrice principale des Finances publiques	60 000	60 000
M. Olivier MILLET	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Caroline MORNAND	Inspectrice principale des Finances publiques	60 000	60 000
M. Frédéric NIOBE	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000
M. Arnaud SOLIGNAC	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000

#### Article 15

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de :

1° prendre, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

2° prendre, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des montants faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous.

<b>Montant limité par cote, exercice ou affaire (en euros)</b>			
<b>Noms</b>	<b>Grade</b>	<b>Contentieux</b>	<b>Gracieux</b>
Mme Catherine BARAT	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M. Frédéric BARET	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Catherine BONNAL	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M. Ghislain BOURLON	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Nathalie CHARRIER	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M. Patrick CHIVALIER	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
M. Mathieu DERVILLE	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Anouk DURIEUX	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Emmanuelle DUTREUILH	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M. Gilles ESTEVENIN	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Agnès FELIX	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Claudine GABERT	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Valérie GARDIMAN	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Marion GIOANETTI	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M. Eric JOURDAN	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Lauriane LAFFET	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Olivier LEPORE	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Gregorie MENAGER	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Nadia NAHEDH	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000

M. Catherine ROVELLO	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M. Christiane SCHABO	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M. Michel TORRANO	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
Mme Carmen-Lina TOURNIAIRE	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000

**Article 16**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

NADIA GABSI

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756